

Bruxelles, le 20 juin 2024
(OR. fr)

11157/1/24
REV 1
OJ CONS 39
ECOFIN 716

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires économiques et financières)
ECCL, Luxembourg
21 juin 2024 (11:00)

Format 1+3 (+2 en salle d'écoute)

- | | | |
|----|---|------------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | 11157/24 |
| 2. | Approbation des points "A" | |
| | a) Liste des activités non législatives | 11233/1/24 REV 1 |

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

- | | | | |
|----|---|-----------|----------------------|
| 3. | Paquet "La TVA à l'ère du numérique" | SC | |
| | a) Directive en ce qui concerne les règles en matière de TVA adaptées à l'ère numérique | | 11013/24
11012/24 |
| | <i>Orientation générale</i> | | |
| | b) Règlement en ce qui concerne les modalités de coopération administrative en matière de TVA nécessaires à l'ère numérique (Base juridique : Article 113 TFUE) | (*) | 9683/24 |
| | <i>Accord politique</i> | | |
| 4. | Divers | | |
| | Propositions législatives sur les services financiers en cours d'examen | | 10217/24 |
| | <i>Informations communiquées par la présidence</i> | | |

Activités non législatives

5. Paquet "La TVA à l'ère du numérique" : Règlement d'exécution en ce qui concerne les exigences en matière d'information applicables à certains régimes de TVA
(Base juridique : Directive 2006/112/CE)
Accord politique ☐☐C 9684/24
(*)
6. Relance économique en Europe
- a) Mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience
État d'avancement
- b) Décisions d'exécution du Conseil dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience
(Base juridique : article 21 du règlement (UE) 2021/241)
Adoption ☐C(*) 10262/24 +
ADD 1 +
ADD 1 COR 1
7. Semestre européen 2024 : paquet de printemps
Présentation par la Commission 11095/24
11257/24
11258/24
8. Conséquences économiques et financières de l'agression de la Russie contre l'Ukraine¹
Échange de vues
9. Divers
Première session du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations unies sur la coopération internationale en matière fiscale (New York, du 26 avril au 8 mai 2024)
Informations communiquées par la présidence 11121/24

¹ Le Ministre des Finances de l'Ukraine est invité pour ce point par vidéoconférence.

p.m.:

Jeudi 20 juin 2024

- 12.30 Réunion annuelle du Conseil des gouverneurs du Mécanisme européen de stabilité
15.15 Eurogroupe en format régulier
17.15 Eurogroupe en format inclusif

Vendredi 21 juin 2024

- 8.00 Réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement

-
- S** Procédure législative spéciale
FP Délibération publique (article 8, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil)
C Sur la base d'une proposition de la Commission
(* Point sur lequel un vote peut être demandé)
-